L'enfant malentendant

De qui parle-t-on ? "Sourd et malentendant", le tour est joué, personne n'a été oublié. Quant à savoir où commence la malentendance, où elle finit et où commence la surdité, c'est plus compliqué qu'il n'y paraît !

Dans son rapport "Le droit des *sourds*", Dominique Gillot propose "*de réserver le qualificatif sourd aux personnes atteintes de déficience auditive profonde ou de cophose et d'utiliser malentendant pour tous les autres cas*" (c'est-à-dire jusqu'à 90 dB de perte). Selon ces critères, le nombre de malentendants âgés de 0 à 18 ans est évalué à 420 000, soit environ 3 % de la population concernée.

Dans un article paru en 1982 dans "l'Audioprothésiste", Paul Veit tentait une "*évaluation statistique des déficiences auditives dans la population française*" à partir des maigres données existantes.

C'est cette évaluation qui plus ou moins mise au goût du jour, sert toujours de base aux statistiques citées ici et là (par exemple dans le rapport Gillot). Paul Veit proposait de considérer "*comme sourds les déficients auditifs qui ne perçoivent pas la voix normale de conversation (niveau de 65 à 70 dB) à 1 mètre*", les malentendants étant les autres, soit les déficiences légères et une partie des déficiences moyennes. Il arrivait à un total de 3 millions de personnes malentendantes et 800 000 personnes sourdes.

Dans une étude récente portant sur un millier d'enfants en région Rhône-Alpes, le Pr Morgon n'utilise pas le terme de malentendant, mais celui de demi-surdité, qui correspond à une amputation de la moitié du champ auditif.

Les professionnels ne nous livrant pas de définition très opérationnelle, trouverons-nous dans le vécu des personnes dites malentendantes davantage d'indices ?

"*Un malentendant c'est quelqu'un qui entend mais pas tout et pas tout le temps pareil, quelqu'un qui comprend un interlocuteur et pas un autre, qui comprend ce qu'on lui dit ici et qui ne comprend plus la même personne ailleurs. Un malentendant c'est aussi quelqu'un qui entend parfois bien, parfois mal, qui entend qu'on lui parle mais parfois pas ou parfois de travers, à qui on dira Paris la ville-lumière et qui se demandera pourquoi on lui parle de la fille du maire !*" Dr Lebauvy, ancien président du Bucodes.

On comprend pourquoi il est finalement plus simple de parler des surdités profondes !

Nous donnons la parole dans ce dossier à trois professionnels qui suivent des enfants malentendants dans les classes ordinaires et qui voient les méfaits d'une non prise en compte de la malentendance, même passagère. D' autres articles suivront, notamment sur l'appareillage et l'environnement acoustique.

Classification audiométrique des déficiences auditives

I. Audition normale ou subnormale
La perte tonale moyenne ne dépasse pas 20 dB. Il s'agit éventuellement d'une atteinte tonale légère sans incidence sociale.
II. Déficience auditive légère
La perte tonale moyenne est comprise entre 21 dB et 40 dB. La parole est perçue à voix normale, elle est difficilement perçue à voix basse ou lointaine. La plupart des bruits familiaux sont perçus.
III. Déficience auditive moyenne
Premier degré : la perte tonale moyenne est comprise entre 41 et 55 dB.
Deuxième degré : la perte tonale moyenne est comprise entre 56 et 70 dB.
La parole est perçue si on élève la voix. Le sujet comprend mieux en regardant parler. Quelques bruits familiers sont encore perçus.
IV. Déficience auditive sévère
Premier degré : la perte tonale moyenne est comprise entre 71 et 80 dB.
Deuxième degré : la perte tonale moyenne est comprise entre 81 et 90 dB.
La parole est perçue à voix forte près de l'oreille. Les bruits forts sont perçus.
V. Déficience auditive profonde
Premier degré : la perte tonale moyenne est comprise entre 91 et 100 dB.
Deuxième degré : la perte tonale moyenne est comprise entre 101 et 110 dB.
Troisième degré : la perte tonale moyenne est comprise entre 111 et 119 dB. Aucune perception de la parole. Seuls les bruits très puissants sont perçus.
VI. Déficience auditive totale - Cophose
La perte moyenne est de 120 dB. Rien n'est perçu

Recommandation BIAP 02/1 bis - 1er mai 1997. Lisbonne(Portugal)